

Thème Politique visant des sollicitations ou de soutien à des pétitions touchant les droits des retraités	En vigueur le 13 octobre 2022
N° de la résolution	Date 4 novembre 2022

Contexte

À titre d'organisme de protection des droits des retraités, l'APRHQ est parfois interpellée pour donner son appui à des pétitions, à effectuer des représentations de concert avec des organismes aux fins de défendre et de promouvoir les droits des retraités, ou encore de se joindre à un groupement, de manière ponctuelle ou permanente.

Objectif

La présente directive vise de manière générale à encadrer l'APRHQ dans ces sollicitations.

Approche

En général, l'APRHQ n'appuie pas des causes ou des organismes, sauf à titre exceptionnel, lorsque cela touche directement et frontalement les droits des retraités, comme provenant de la FADOQ ou de l'Observatoire de la retraite.

Si la cause est jugée pertinente, l'Association peut envoyer l'information aux membres, et leur laisser le choix d'un appui ou non, à titre individuel.

Pour les cas où l'Association juge que la cause mérite un appui plus formel, la procédure à suivre est la suivante :

Traitement des demandes de partenariat

Le processus de gestion des demandes comporte quatre étapes :

1. La réception de la demande au président de l'APRHQ ;
2. L'analyse et la recommandation écrite ;
3. L'analyse se fait au niveau du comité exécutif ; celui-ci peut demander avis au Comité de défense des droits. Le comité exécutif fait ensuite approuver la décision par le Conseil d'administration, en séance régulière ou par voie de non-objection, à la suite d'un envoi courriel indiquant un délai de réaction.
4. La réponse au demandeur ;
5. Le suivi.

Analyse et recommandation

L'analyse des dossiers se fait selon les critères et les règles établis par la présente politique et le bon jugement des administrateurs.

L'appui à des causes et pétitions doit toucher directement la défense et la promotion des droits des retraités au Québec, et dans des cas exceptionnels, au Canada.

L'APRHQ doit auparavant procéder à une vérification diligente de la cause à appuyer, en analysant de près notamment les aspects suivants :

- La nature de la cause et son lien avec les droits des retraités ;
- L'organisme et sa réputation, son profil sur le plan public ;
- La nature des appuis déjà donnés pour la cause d'autres organismes ;
- Les personnes engagées dans la cause/pétition ;
- Les suites qui sont prévues après la pétition (représentations politiques, manifestations, etc.).

Le défaut de collaborer du demandeur (demande d'information sans suivi de sa part, refus de fournir une information essentielle) peut entraîner le rejet de la demande soumise.

Aucune demande de pétition n'est automatiquement renouvelée.

Toute demande de renouvellement de l'appui doit faire l'objet d'une nouvelle analyse.

Exclusions

Un partenariat ne peut aller de l'avant dans les cas suivants :

- Un organisme ou un projet qui ne satisfait pas aux exigences liées aux créneaux d'intervention de l'APRHQ, plus précisément la défense des droits des retraités ;
- Un organisme ou un projet lié à une cause politique ou religieuse ;
- Un organisme dont la situation financière est préoccupante ;
- Un organisme qui soutient une seule personne ou la réalisation d'un projet personnel.

Réponse au demandeur

Une réponse écrite est acheminée au demandeur, dans un délai raisonnable lui confirmant la décision de l'APRHQ.

Advenant un appui, l'APRHQ doit considérer si elle publie ou soutien la pétition dans son compte LinkedIn/site web, et si elle fait appel ou non directement à ses membres pour l'appuyer.

Suivi

Chaque pétition ou soutien explicite à une cause fait l'objet d'un suivi par l'APRHQ et enregistrée dans un registre régulièrement tenu à jour.

Annexe

Gabarit de formulaire d'analyse des demandes de pétition

- Date de la demande
- Organisme demandeur
- Noms des personnes demanderesses
- Nature de la cause défendue (pétition, cause, membership)
- Suites prévues par le demandeur.

Analyse

- Avantages pour l'APRHQ
- Désavantages/enjeux
- Analyse
- Recommandation et actions.